

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300, A310 et A300-600

Réservoirs carburant -
Connexions électriques des sondes de niveau carburant (ATA 28)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE :

- A300, tous modèles certifiés et tous numéros de série à l'exception des avions modifiés en exploitation suivant le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A300-28-0078 (modification AIRBUS INDUSTRIE n° 12203) ou suivant le BS A300-28-0082 (modification n° 12393).
- A310, tous modèles certifiés et tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE n° 12201 en production (BS A310-28-2141).
- A300-600, tous modèles certifiés et tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE n° 12202 en production (BS A300-28-6063).

RAISONS :

Des investigations réalisées par le constructeur ont révélé qu'un court circuit du faisceau électrique (115V) qui alimente les sondes de niveau carburant peut conduire à une surchauffe des sondes.

Cette surchauffe des sondes pourrait atteindre le seuil d'auto-inflammation des vapeurs carburant d'où un risque potentiel d'explosion dans le réservoir.

La Révision 1 de la présente Consigne de Navigabilité (CN) introduit les actions correctives pour les Avions A300 dans la version FFCC, poste de pilotage "face à l'avant" en référence au BS A300-28-0082 associé à la modification n° 12393.

ACTIONS :

Au plus tard dans les 24 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale, sauf si déjà accompli, modifier les connecteurs électriques qui alimentent les sondes de niveau carburant, et selon le type d'avions, remplacer les sondes de niveau carburant suivant les instructions définies par le BS A300-28-0078 ou A300-28-0082 ou A310-28-2141 ou A300-28-6063.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-28-0078
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-28-0082
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-28-2141
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-28-6063
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

La présente Révision 1 remplace la CN originale 2000-481-324(B) du 29 novembre 2000.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 09 DECEMBRE, 2000
Révision 1 : 27 OCTOBRE 2001